

La Major Buyoya a "rejeté" mercredi sa condamnation par contumace au Burundi

@rib News, 21/10/2020 - Source AFP L'ex-président Buyoya "rejette" sa condamnation à la perpétuité après un "simulacre de procès" L'ex-président burundais Pierre Buyoya, actuel haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, a "rejeté" mercredi sa condamnation par contumace au Burundi à la prison à perpétuité pour l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, a-t-il indiqué dans un communiqué.

"Dans la parodie de justice relative au dossier RPS/97 sur l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, en cours depuis bientôt deux ans, la Cour suprême du Burundi vient de décider, sans surprise par ailleurs, de condamner vingt anciennes personnalités à de lourdes peines, allant de vingt ans de servitude pénale à la prison à perpétuité", selon communiqué transmis à l'AFP par M. Buyoya à Bamako, où il se trouve. "Nous rejetons ces jugements qui ne sauraient en aucun cas nous engager", ajoute le texte, qui qualifie de "simulacre" un procès que M. Buyoya et ses co-prévenus jugent "purement politique". Pour ses signataires, l'enquête a été initiée dans le contexte de la crise consécutive au troisième mandat anticonstitutionnel de l'ancien Président Pierre Nkurunziza, avec pour objectif de réaliser une grande mobilisation politico- ethnique, dans la perspective des dernières élections générales de 2020". "Sur les traces de son précédent, le nouveau gouvernement vient de prouver à la face du monde qu'il s'inscrit dans cette ligne de non-droit", affirment-ils. Premier président démocratiquement élu du Burundi et premier hutu à accéder au pouvoir, Melchior Ndadaye a été assassiné en octobre 1993 lors d'un coup d'Etat militaire qui allait entraîner le pays dans une guerre civile opposant l'armée, dominée par la minorité tutsi, à des groupes rebelles hutu. Elle fera 300.000 morts jusqu'en 2006. M. Ndadaye avait succédé à M. Buyoya, porté par l'armée au pouvoir en 1987 et qui redeviendra président, à la faveur d'un nouveau coup d'Etat, entre 1996 et 2003, avant de remettre le pouvoir à Domitien Ndayizeye, un hutu, en vertu d'un accord de paix signé en 2000 à Arusha (Tanzanie). M. Buyoya a été condamné pour "attentat contre le chef de l'Etat, attentat contre l'autorité de l'Etat et attentat tendant à porter le massacre et dévastation", selon le texte qui ne comporte que le dispositif (déclaration de culpabilité et peine) de la décision rendue par la Cour suprême. Le nom de Pierre Buyoya avait été cité en lien avec cet assassinat, sans que le début d'une preuve soit apportée. Dix-huit hauts responsables militaires et civils proches de l'ancien chef de l'Etat ont été condamnés à la même peine, trois autres à 20 ans de prison pour "complicité" des mêmes crimes et un seul, l'ancien Premier ministre de transition, Antoine Nduwayo, a été acquitté. Seuls cinq accusés, quatre hauts gradés tutsi à la retraite et un général de police en activité, Ildé Mushwabure, étaient présents au procès. Selon M. Buyoya, le procès a été mené "en violation des accords d'Arusha" et n'a été ni "juste", ni "équitable", les droits de la défense ayant selon eux été bafoués.